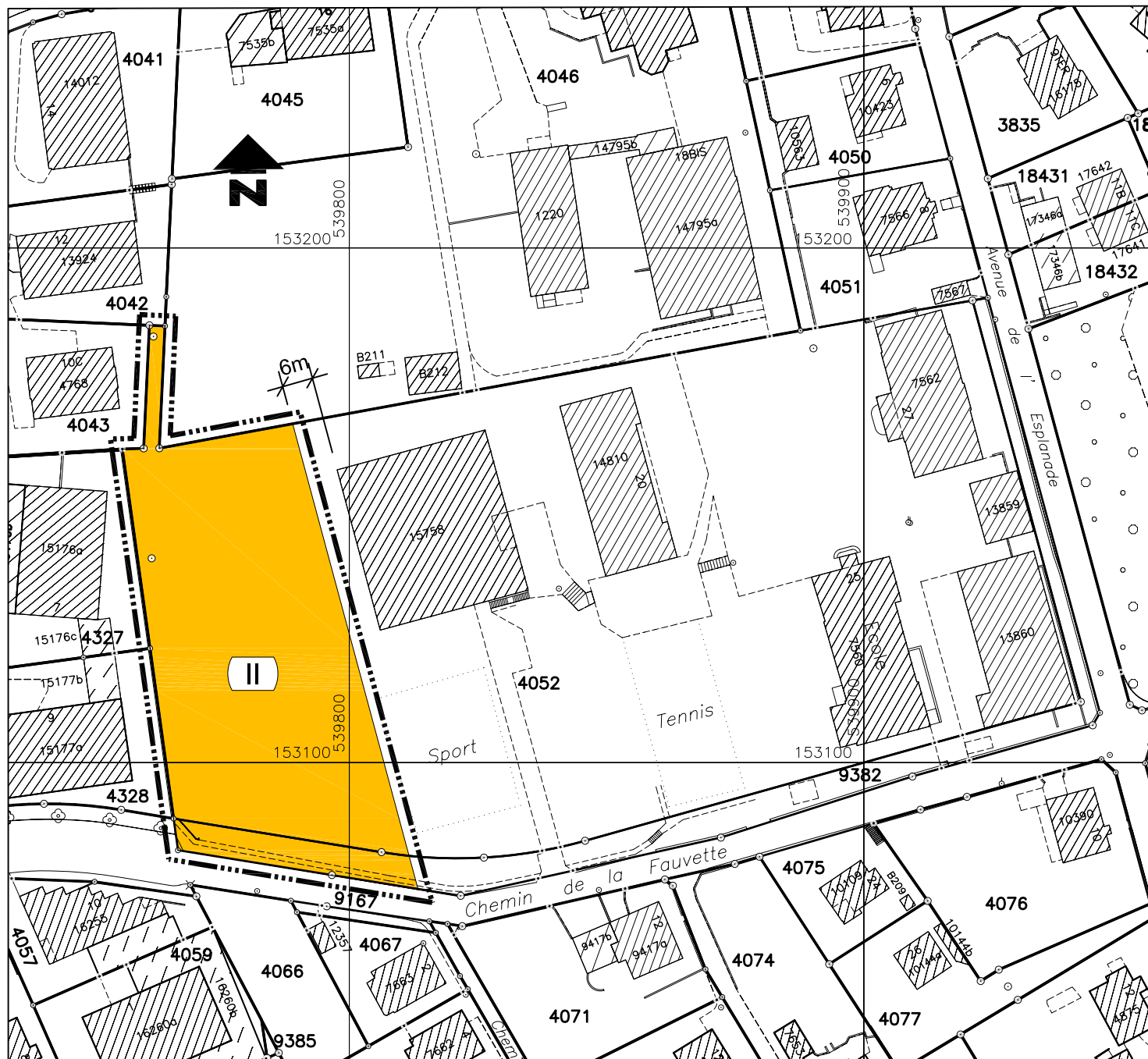


PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

CONCERNANT LES PARCELLES N° 4052 ET 9382, COMPRISES
ENTRE LE CHEMIN DE LA FAUVETTE, L'AVENUE DE L'ESPLANADE
ET LES PARCELLES N° 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 ET 4328.

ADDENDA AU PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION DU 26 JUIN 2006

DECEMBRE 2007



L É G E N D E



Périmètre de l'addenda



Zone mixte de moyenne densité



Degré de sensibilité au bruit selon l'OPB (Ordonnance fédérale
sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986)

0 10 20 30 40 50m
ECHELLE